

Editorial

10 MARS : UN CONSEIL NATIONAL REUSSI



Le Conseil National regroupant les Délégués départementaux et régionaux autour du Bureau National s'est tenu le 10 mars. La place des retraités au sein des Unions Départementales et des Unions Régionales ainsi que celle de l'Unsa dans les futurs Comités Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie ont largement été discutées.

Ainsi, notre implantation sur tout le territoire devra être effective dans le courant de cette année.

Ce même jour, nous avons reçu Carla CANTONE, Secrétaire Générale de la Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées et, l'assemblée a pu échanger avec elle sur tous les sujets européens avant de l'ovationner.

Parallèlement aux modifications structurelles de notre Pays (nouvelles régions, nouvelles instances départementales..), sur la demande du Secrétariat, le Bureau National qui s'est tenu à la suite du Conseil National a adopté deux propositions :

- 1/ Elargissement du Secrétariat National en accueillant Claude LASSALVY comme Secrétaire National,
- 2/ Jean-Paul TRIPOGNEY devient Trésorier de l'UNSA Retraités et Marc PALLUAUD, 3^{ème} Secrétaire Général adjoint.

Par ailleurs, la Lettre nationale de l'Unsa Retraités évolue en forme mais aussi dans son contenu et sa diffusion.

Une information rapide et ponctuelle sera étudiée prochainement.

L'UNSA Retraités améliore son fonctionnement en s'adaptant aux évolutions internes et externes. Mais le dynamisme et l'action au plus près du terrain sont de toute évidence les plus efficaces. La mise à niveau progressive de nos fichiers nationaux devrait nous permettre de meilleurs échanges, une meilleure communication tant ascendante que descendante et ainsi nous permettre de travailler en cohérence sur l'ensemble du territoire ainsi qu'entre retraités et actifs.

Jean- Marc Schaeffer
Secrétaire Général de l'Unsa Retraités

Sommaire

- FERPA 2**
- La FERPA : le syndicalisme Retraités eu Europe.
 - Carla Cantone au CN de l'UNSA Retraités.
- Vie interne 3**
- Engagement à l'Unsa Retraités : témoignages.
- Actualité 4**
- Loi d'adaptation de la société au vieillissement :
 - Augmentation de l'APA
- Actualité 5**
- Le pouvoir d'achat des retraités : situation en 2013
- Vie syndicale 6**
- Les mandats de l'Unsa Retraités
- Vie interne 7**
- Conseil National du 10 mars
 - paroles de militants
- Vie interne 8**
- Notre Secrétariat National
 - Syndiquer des retraités isolés : le SNURI.
 - Retraité du privé, militant à l'UNSA : témoignage

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry
93177 Bagnole Cedex

Tél : 01 48 18 88 61
ou 01 48 18 88 62
Fax : 01 48 18 88 94

E-mail :

Unsa-retraites@unsa.org
rose-helene.caboste@unsa.org



FERPA : Le syndicalisme « Retraités » en Europe

Réunion du Comité exécutif de la FERPA, Bruxelles les 3 et 4 mars 2016

Jean Marc Schaeffer, secrétaire général de l'Unsa Retraités et Joëlle Thiéry ont participé les 3 et 4 mars au comité exécutif de la FERPA.

Pour le 8 mars, journée internationale de la femme, Anna Martinez, présidente du Comité des femmes a présenté un manifeste qui rappelle la situation difficile et complexe des femmes âgées.

Puis, Carla Cantone, la secrétaire générale, a fait part du bilan de ses rencontres avec les organisations syndicales. Même si cela recouvre des réalités différentes, les conditions des personnes âgées sont à peu près semblables dans tous les pays : paupérisation, baisse des revenus, précarité des aides, affaiblissement des systèmes de santé, chômage, qui affaiblit la protection sociale, et donc impacte les personnes âgées.

Ensuite, elle a exposé les projets :

- Journée d'étude sur la pauvreté.
- Manifeste sur les droits des personnes âgées avec en corollaire les violences faites aux personnes âgées et surtout aux femmes.
- Rédaction d'un protocole d'action entre le Comité des jeunes et la FERPA (rapport intergénérationnel, système de retraite, pauvreté énergétique, alimentation ...).

A ce sujet, le président du comité des jeunes est venu communiquer les initiatives de ce comité dans un esprit intergénérationnel :

- Rencontre avec les députés européens
- Réunion à Belgrade des représentants de tous les pays voisins de la Serbie les 5 et 6 avril 2016.

Henri Lourdelle, chargé de mission à la FERPA, a évoqué les thèmes de travail communs à la CES et la FERPA sur « le dialogue social ». Il a aussi fait le point sur l'Initiative Citoyenne et l'action en justice qui avait été menée ; toujours pas de jugement. Par contre, la commission européenne étudie les modifications possibles pour faciliter la mise en œuvre des ICE et en faire un réel instrument de démocratie participative.

Message de Carla Cantone à Jean-Marc Schaeffer

*Caro Jean-Marc,
tante grazie per la bella giornata di ieri
a Bagnolet per me molto utile e
interessante. Un abbraccio a tutti e
tutte.*

Carla Cantone segr gen Ferpa

Carla Cantone au Conseil National de l'UNSA Retraités



Carla Cantone a été élue Secrétaire Générale de la FERPA lors du congrès de Budapest qui a eu lieu en septembre 2015. Elle était jusqu'à cette date secrétaire générale du syndicat italien SPI-CGIL.

Elle a orienté son programme sur 3 axes :

- Faire reconnaître le rôle de la FERPA par la Confédération Européenne des Syndicats
- Faire adhérer à la FERPA les organisations syndicales des pays qui ne sont pas membres : l'Allemagne, les pays nordiques et d'autres...
- Construire des alliances, parler, discuter dans chaque pays avec les syndicats des travailleurs et des travailleuses, connaître les difficultés des retraités et des personnes âgées pour mieux défendre leurs droits et ainsi contribuer aux luttes pour établir une justice sociale européenne.

Pour réaliser ce 3^{ème} objectif, Carla Cantone a programmé des rencontres avec toutes les organisations syndicales des pays qui adhèrent à la FERPA.

Ces rencontres ne doivent pas être « de nature bureaucratique » dit-elle, mais doivent refléter l'engagement syndical des militants et traiter des problèmes des personnes âgées et des retraités.

Le 10 mars, Carla Cantone a répondu à notre invitation et elle a participé à notre conseil national. Elle était accompagnée par Italo Stellon, président de l'association INCA qui aide en France les travailleurs d'origine italienne dans leurs démarches : sécurité sociale, dossiers de pension et autres. Il lui a servi d'interprète.

Elle a d'abord rencontré Florence Dodin, secrétaire générale adjointe et Dominique Corona, secrétaire national chargé, entre autres, du dossier Retraités. Florence Dodin a présenté notre union, l'Unsa, et plus particulièrement nos positions par rapport aux différentes réformes sur les retraites. Carla a apprécié notre positionnement réformiste, différent du radicalisme stérile pratiqué par d'autres organisations. Devant le Conseil National, elle a développé les grandes lignes de son programme (les 3 points ci-dessus) en insistant sur l'objectif de rendre la FERPA plus visible auprès des syndicats des différents pays européens. Il faut que la FERPA soit connue partout, que l'Unsa et les autres syndicats bien sûr, s'approprient ses propositions d'action. Un manifeste sera rédigé dans ce sens avec des propositions concrètes et réalisables.

Engagement à l'Unsa Retraités : des militants témoignent.

Jack Pellé, délégué régional Nord-Pas de Calais-Picardie



Quel est le sens de ton engagement à l'Unsa Retraités ?

Engagé syndicalement tout au long de ma vie professionnelle, je ne pouvais imaginer mettre fin à cette activité lors du passage à la retraite. Les retraités et les personnes âgées sont en nombre croissant et parfois montrés du doigt comme profiteurs de la société. Ils ont pourtant besoin d'être défendus et de faire valoir leurs revendications sur les pensions, la santé, la perte d'autonomie. Seul le syndicat peut répondre à cette attente et maintenir les liens entre générations.

Comment t'es-tu investi à l'Unsa Retraités ?

Dans nos structures, départementale, puis régionale, j'ai mis mes expériences syndicales, mais aussi au sein du CLIC local, au CODERPA et au CRSA au service de notre syndicalisme retraité. Je suis aidé pour cela par ma participation au groupe national de travail de mon syndicat A et l'Unsa.

Quelle est à tes yeux la priorité pour le développement de l'Unsa Retraités ?

Il faut convaincre ceux qui quittent la vie professionnelle de maintenir leur adhésion au syndicat. Pour cela, il faudrait développer des actions d'information en amont du départ en retraite, et plus généralement faciliter l'expression des retraités.

Propos recueillis par Joëlle Thierry

Françoise Barbier, déléguée départementale Unsa Retraités Doubs



Quelle fut ton activité professionnelle et syndicale lorsque tu travaillais ?

Professeur dans un collège, j'ai dès ma prise de fonction adhéré à un syndicat, le SNI PEGC. En 92, c'est tout naturellement que j'ai continué à être syndiquée, au Syndicat des Enseignants cette fois. Très vite, j'ai rejoint l'équipe militante qui manquait de force pour défendre et porter les valeurs qui sont les miennes, celles du Syndicat des Enseignants-Unsa.

Quel est ton engagement à l'Unsa Retraités ?

L'Unsa, puis l'Unsa Retraités sont au niveau interprofessionnel la suite logique de mon engagement. Arrivée à la retraite, il était évident que je devais me retourner vers l'Unsa Retraités et regarder quels étaient ses engagements, ses positions dans une société où le vieillissement ne peut qu'être pris en compte au regard des chiffres.

C'est donc tout naturellement que participant à la vie de mes sections départementale et régionale, lors du dernier congrès, j'ai posé ma candidature pour devenir responsable départementale de l'Unsa Retraités du Doubs. Par ailleurs en Bourgogne Franche Comté, le challenge régional est de taille et le slogan « Plus fort l'Unsa » me convient parfaitement !

Quel sens donnes-tu à cet engagement ?

Dans les instances où je siège, au titre de l'Unsa, je m'attache à porter nos mandats. Je pense que ceux-ci méritent d'être développés pour qu'on soit mieux à même de faire face aux attaques faites aux acquis de nos aînés si souvent mis à mal. L'Unsa retraités devra être très clair dans ses prises de position réformistes et surtout très pédagogue pour que chaque tranche d'âge de retraités soit prise en compte au regard de ses besoins au moment.

Propos recueillis par Claude Lassalvy

Gérard Mirault, délégué départemental Unsa Retraités 34



Quelle était ton activité professionnelle et syndicale lorsque tu étais en activité ?

J'étais salarié chez IBM, j'ai occupé les fonctions de secrétaire de la section syndicale Unsa de l'entreprise et de délégué syndical.

Quelles raisons t'ont poussé à militer à l'Unsa Retraités ?

Mon syndicat ne prévoyant pas l'affiliation des retraités, pour éviter toute rupture avec l'Unsa, j'ai contribué en 2006 à la mise en place d'une section Unsa Retraités à l'UD Unsa 34.

Quelles fonctions militantes occupes-tu à l'Unsa Retraités ?

Je suis délégué départemental Unsa Retraités, plus précisément en charge du secteur privé. Depuis 2011 je siège au CODERPA 34 et j'ai été élu Vice-Président du CODERPA en décembre 2013. Je suis actuellement très investi dans cette mission dans laquelle j'essaie de porter au mieux les valeurs de l'Unsa. J'interviens également, par les mandats que j'occupe, à l'Agence Régionale de Santé.

Pour toi quel est le problème majeur actuel pour les retraités et personnes âgées ?

Dans un département fortement touché par la crise, qui n'épargne pas les aînés, je constate dans mon engagement quotidien, et par les enquêtes que nous menons, qu'une partie des retraités survivent avec des revenus inférieurs à l'ASPA. Les problèmes majeurs auxquels ils sont confrontés sont la précarité, l'isolement, la fragilité.

Penses-tu que les mandats de l'Unsa peuvent y apporter une réponse ?

En portant une attention particulière sur les retraités les plus précaires, l'Unsa Retraités tente d'apporter des réponses aux situations les plus criantes. Il est important que nous soyons présents dans les instances consultatives pour défendre et promouvoir ces valeurs d'humanisme et de justice sociale.

Propos recueillis par Claude Lassalvy

Loi d'adaptation de la société au vieillissement :



Après un long processus législatif, la loi a été adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat en décembre 2015 et promulguée le 28 décembre 2015.

C'est sans aucun doute une loi sociétale importante qui aborde de nombreux aspects de l'adaptation de la société au vieillissement.

Le ministère a prévu 47 décrets d'application. Neuf projets de décrets ont été examinés par le CNRPA (Comité National des Retraités et Personnes Agées) et 5 décrets ont été publiés (2, le 31 décembre ; 3 le 26 février).

La presse n'a retenu que les deux mesures phares de la loi :

- La revalorisation et l'amélioration de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à domicile. Cette mesure prévoit une augmentation du nombre d'heures d'aide à domicile et une baisse du reste à charge. Elle prévoit également une exonération totale du reste à charge pour les bénéficiaires de l'ASPA (minimum vieillesse). 600 000 personnes âgées bénéficieront de cette revalorisation.

Nous publions ci-dessous les nouveaux montants maxima de l'APA à domicile.

375 millions d'euros seront consacrés à cette amélioration. Cela représente plus de 50 % des 700 millions alloués au financement des nouvelles mesures prévues par la loi.

- La loi reconnaît et définit le statut de « proche aidant ». Le proche aidant (ou aidant familial) celui ou celle qui vient en aide à une personne âgée fragilisée, de manière régulière et non professionnelle.

La reconnaissance officielle de proche aidant permet d'instaurer de nouveaux droits, droit au répit, congé de proche aidant...Mais, au-delà de ces deux mesures phares, la loi contient de nombreuses mesures sur lesquelles nous reviendrons dans nos prochaines publications :

- Les actions de prévention qui seront coordonnées dans chaque département par une conférence des financeurs.
- L'adaptation des logements aux enjeux du vieillissement et le développement d'habitat intermédiaire.
- La refondation des services d'aide à domicile, l'amélioration de la formation, des salaires...
- La gouvernance nationale et départementale de la politique de l'autonomie.

Jean- Paul Tripogney

☞ Ce qu'en pense l'Unsa Retraités :

Cette loi répond à nos attentes, mais les financements nouveaux ne correspondent pas aux ambitions affichées par la loi.

Ces financements se résument à l'affectation de la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) contribution versée par les retraités imposables. 700 millions, c'est très nettement insuffisant.

Plafond de l'APA à domicile augmenté

Au 1er mars 2016, le plafond de l'allocation personnalisée pour l'autonomie est augmenté, suite à la promulgation de la loi de l'adaptation de la société au vieillissement.

Les montants maximum des plans d'aides sont fixés à :

- pour le GIR 1 : 1713,08 €/mois (soit une augmentation de 400 € - plafond avant la réforme : 1312,67 €)
- pour le GIR 2 : 1375,54 €/mois, (soit une augmentation de 250 € - plafond avant la réforme : 1125,14 €)
- pour le GIR 3 : 993,884 €/mois, (soit une augmentation de 150 € - plafond avant la réforme : 843,864 €)
- pour le GIR 4 : 662,95 €/mois. (soit une augmentation de 100 € - plafond avant la réforme : 562,57 €)

Les départements ont jusqu'au 1er janvier 2017 pour réexaminer la situation et réviser le plan d'aide des bénéficiaires de l'APA qui sont au maximum des anciens plafonds.

Le niveau de vie des retraités : situation en 2013

En 2013, le niveau de vie des retraités est estimé à 2049 € par mois et par Unité de Consommation (UC), s'il est légèrement inférieur à celui de la population active (2062 €/mois), il est supérieur au niveau de vie moyen de la population (1946 €/mois) et très largement supérieur à celui de la tranche 18-24 ans (1671 €/mois).

Le niveau de vie moyen des retraités représente 105 % du niveau moyen de la population

L'évolution du niveau de vie des retraités comparé à l'ensemble de la population a suivi une courbe parallèle de 1996 à 2010 à partir de 2010 et jusqu'à 2013, les courbes divergent au profit des retraités, la pension moyenne bénéficiant de l'effort noria.

Dispersion des niveaux de vie des retraités en 2013 :

Pour les 10 % de retraités les plus pauvres, le revenu est de 1050 € par UC contre 890 € pour les 10 % les plus pauvres de l'ensemble de la population.

Pour les 10 % de retraités les plus riches, le revenu est de 3250 € par UC contre 3150 € pour les 10 % les plus riches de l'ensemble de la population.

Pour le revenu médian, on constate un revenu de 1720 € pour les retraités contre 1790 € pour les actifs et 1670 € pour l'ensemble de la population.-

Taux de pauvreté en 2013:

Le seuil de pauvreté (60 % du revenu médian) est défini en 2013 à 1000 €.

Le taux de personnes sous le seuil de pauvreté est estimé à 7.9% des retraités contre 14 % pour l'ensemble de la population.

La population la plus affectée par la pauvreté se situe parmi les familles monoparentales et les enfants (20 % des moins de 18 ans sous le seuil de pauvreté.)

Niveau de vie à la retraite selon la situation conjugale et matrimoniale :

Les femmes retraitées sont plus nombreuses à vivre seules que les hommes retraités. Leur niveau de vie s'en ressent pour deux raisons : les retraités isolés ont un niveau de vie moindre que les retraités en couple, leur niveau de pension est plus faible que celui des hommes. Les femmes à la retraite vivant seules sont 3 716 000 (période 2008-2013) et 15.5 % d'entre-elles sont sous le seuil de pauvreté. Les hommes à la retraite vivant seul sont 1 366 000 (période 2008-2013) et 13 % d'entre eux sont sous le seuil de pauvreté.

Le niveau de vie des retraités par zones géographiques :

Les retraités les plus aisés se concentrent dans la grande région parisienne, sur les zones littorales à l'exception de la Bretagne et de la Manche. Les plus pauvres sont surtout présents dans le massif central, en Bretagne, dans le Nord-est.

Les retraités les plus favorisés sont installés dans les grandes agglomérations ou dans les communes périurbaines les ceinturant. Les plus pauvres vivent de façon dominante dans des zones rurales éloignées des grands centres.

Comparaison du niveau de vie des retraités avec les pays de l'OCDE ;

En moyenne dans l'OCDE le niveau de vie des retraités correspond à 86.6 % de celui de l'ensemble de la population, alors qu'il est équivalent à celui des actifs en France. En Allemagne, en Suède, au Japon, aux Etats-Unis, au Royaume Uni, en Belgique, le niveau de vie des retraités est à peine supérieur au seuil de pauvreté établi à 50 % du revenu médian. Il est inférieur au seuil de pauvreté en Italie, au Canada et notamment en Espagne.

Source : rapport du COR du 16 décembre 2015



Ce qu'en pense l'Unsa Retraités :

La dispersion des niveaux de vie est réelle chez les retraités, mais moindre que dans le reste de la population. L'analyse montre que le retraité pauvre « type », est une retraitée, vivant seule dans une zone rurale éloignée des grandes agglomérations.

On constate que le taux de pauvreté est moindre chez les retraités que dans l'ensemble de la population.

S'il y a un effort prioritaire à fournir, c'est bien vers ces retraités pauvres que le rapport du COR permet de mieux situer socialement et géographiquement.

Les principaux mandats de l'UNSA Retraités

Le retraité dans la société

L'UNSA Retraités estime que les retraités jouent un rôle essentiel dans la société, par leur investissement, leur statut de citoyen et leur place de consommateurs. Ils sont acteurs du lien social, comme aidants familiaux, comme bénévoles associatifs.

L'UNSA Retraités est particulièrement attentive au respect de la dignité des personnes âgées.

Le pouvoir d'achat :

L'UNSA Retraités réaffirme son attachement au système des retraités par répartition dont l'Etat doit garantir la pérennité.

L'UNSA Retraités revendique la revalorisation annuelle des pensions dès le 1^{er} avril en fonction du salaire des actifs et de l'indice des prix tenant compte des dépenses contraintes.

L'UNSA revendique :

- la revalorisation progressive de l'ASPA pour qu'elle atteigne le seuil de pauvreté,
- la revalorisation des minima de pension pour qu'une carrière complète permette d'obtenir une pension de retraite au moins égale au SMIC.

Pouvoir d'achat

Réversion

Les pensions de réversion :

Elles doivent permettre au conjoint survivant, marié ou pacsé, de conserver un niveau de vie décent.

L'Unsa Retraité revendique un assouplissement des conditions d'âge et de ressources et demande qu'un minimum de pension soit instauré et ne puisse être inférieur au seuil de pauvreté.

Droits familiaux

Les droits familiaux :

L'UnsaRetraités revendique une réorientation des droits familiaux pour une plus grande égalité des retraites entre hommes et femmes.

La fiscalité :

L'Unsa Retraités revendique une vaste réforme fiscale nationale, dans le sens de plus de justice, incluant un volet de lutte contre la fraude fiscale.

Elle revendique un crédit d'impôt au bénéfice des retraités aidants, un dégrèvement fiscal pour la prise en compte des compléments santé, l'exonération de la contribution à l'audiovisuel public pour les retraités non imposables.

Fiscalité

Santé

La santé :

L'Unsa Retraités lutte pour la sauvegarde d'une protection sociale fondée sur la solidarité entre tous les citoyens.

Elle revendique la généralisation du tiers payant sur l'intégralité des dépenses de santé, l'encadrement des dépassements d'honoraires, et le financement de la recherche médicale par l'Etat.

L'UNSA Retraités revendique :

- Une amélioration des politiques de prévention,
- Une répartition équilibrée des services de soin et de santé sur l'ensemble du territoire (lutte contre les déserts médicaux),
- Une politique de prévention de la perte d'autonomie.

Pour les questions liées à la fin de vie, l'UNSA Retraités revendique :

- Le développement des soins palliatifs,
- L'information sur les directives anticipées et le respect de ces directives,
- Le droit à la sédation profonde.

La perte d'autonomie

Pour l'Unsa Retraités, il faut :

- Retarder la perte d'autonomie par la prévention,
- Favoriser le maintien à domicile par le développement de réseaux de services d'aide à la personne et de soins à domicile,
- Renforcer l'assistance aux aidants familiaux
- Augmenter le nombre des places en EHPAD,
- Améliorer les taux d'encadrement des hébergés par les personnels en EHPAD,
- Réformer les budgets et la tarification des établissements recevant les personnes en perte d'autonomie.

L'UNSA Retraités revendique un droit universel de compensation de la perte d'autonomie plus équitable et plus protecteur que l'APA.

La perte d'autonomie doit être prise en charge par la solidarité nationale.

Autonomie

Logement

Le logement :

L'UNSA Retraités revendique pour les personnes âgées le droit à un logement approprié, sûr, économiquement abordable et non discriminé.

L'UNSA Retraités agit pour le développement de solution de logement favorisant la mixité sociale et la mixité intergénérationnelle telles que les résidences partagées ou les résidences accompagnées.

Elle milite pour le développement des aides apportées à l'adaptation des logements pour favoriser le maintien à domicile.

Conseil National du 10 mars :

Un an après le congrès de Bagnolet, au cours duquel l'Unsa Retraités s'est fixé des objectifs de développement, les 80 militants présents le 10 mars au Conseil National témoignaient par leur présence du maillage territorial de plus en plus dense de notre organisation, laquelle s'adapte à la réforme territoriale en s'organisant dans le cadre des nouvelles régions. C'est ce qu'a rappelé Jean-Marc Schaeffer dans son allocution d'introduction.

Jean-Louis Biot a fait un point sur le fichier militant mis à jour et renforcé.

Philippe Claudel a présenté la mise en place du Syndicat National Unsa des Retraités Isolés, dont l'objet est de permettre aux adhérents et militants Unsa, et plus largement à tout retraité, qui n'a plus la possibilité de rester syndiqué dans son ancienne branche professionnelle, de pouvoir être adhérent à l'Unsa Retraités par le canal du SNURI.

Jean-Paul Tripogney a exposé les avancées majeures apportées par la promulgation de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, notamment, l'augmentation de l'APA, l'aide aux aidants, les progrès dans le cadre réglementaire applicable aux EHPAD, une politique plus ambitieuse en matière de prévention de la perte d'autonomie et de politique du logement, une refonte de l'aide à domicile.

Carla Cantone, Secrétaire Générale de la Ferpa, a illuminé cette journée militante par sa chaleur humaine et la force de son engagement, capable d'entraîner l'adhésion de tous. Sa force de conviction lorsqu'elle a parlé de la situation des retraités européens et de la nécessité d'une politique sociale d'ampleur à l'échelle de l'Union Européenne, a su dépasser très facilement la barrière de la langue. Les applaudissements nourris qui ont salué son intervention en étaient la marque évidente.

Florence Dodin, Secrétaire Générale Adjointe de l'Unsa, est venu rappeler l'importance de la place des retraités dans l'organisation, plus particulièrement dans la campagne pour les élections dans les TPE, qui va occuper l'essentiel de l'année en cours. Ces élections peuvent avoir un poids déterminant dans la conquête de la représentativité de l'Unsa. L'expérience des retraités est également précieuse dans les missions de conseil aux salariés.

Le dernier point de la journée a porté sur les axes de développement que nous avons défini : améliorer notre communication, qu'il s'agisse du site Internet ou de la lettre nationale. L'Unsa Retraité souhaite accéder à une certaine autonomie financière, ce qui nécessite une trésorerie renforcée. Jean-Marc Schaeffer a insisté sur la nécessaire reconnaissance de l'Unsa Retraités par les UD et les UR et la nécessité pour nous de pouvoir siéger dans les instances régionales et départementales de l'Unsa.



Quelques paroles de militants (ni exhaustives, ni sélectives):

Sur le SNURI :

Alain Vacherat (03) : Comment allons nous décliner l'adhésion à ce nouveau syndicat ? Qui cela concernera-t-il ?
Maurice Girbal (66) : Et le statut, aurons-nous les statuts de ce syndicat ?

Sur le développement :

Raymond Cote (Champagne-Ardenne) : L'existence de l'Unsa Retraités doit être effective partout, aucun département ne doit rester sans délégué !

Jack Pellé (Nord-Pas-de-Calais-Picardie) : Il faut intervenir en amont, chez les futurs retraités, faire passer nos messages.

Sur la place des retraités dans l'Unsa :

B. Savary (40), James (86) : Les retraités peuvent être conseillers du salarié, ils sont disponibles. Il faudrait les former à l'assistance aux salariés. Qu'en pense notre organisation nationale ?

Raymond Cote (10) : Les retraités doivent prendre toute leur place dans la campagne des TPE. Il faut rappeler leurs droits aux salariés !

Sur la FERPA, après l'intervention de Carla Cantone :

Jean-Louis Biot, Joëlle Thiery (SN) : La FERPA envisage-t-elle une nouvelle Initiative Citoyenne Européenne ? Et si oui, laquelle ?

Jean-Claude Ancelin (52) : Pourquoi les syndicats allemands n'adhèrent-ils pas à la FERPA ? Quels moyens pour les faire adhérer à cette fédération européenne ?

Interventions relevées par Françoise Barbier

Notre Secrétariat National

A l'issue du Conseil National, notre Bureau National s'est réuni pour adopter des décisions concernant le développement et le renforcement de l'UNSA Retraités :

Renouvellement du trésorier, dans la perspective du passage à une autonomie financière,

Renforcement du Secrétariat National avec intégrations d'un secrétaire national supplémentaire investi sur la communication et l'animation d'un groupe de travail « Pouvoir d'achat ».

A l'issue de ces délibérations, Marc Palluaud est élu Secrétaire général adjoint, Jean-Paul Tripogney, trésorier, et Claude Lassalvy, secrétaire national.

Secrétaire général : Jean-Marc SCHAEFFER

Trésorier : Jean-Paul TRIPOGNEY

Secrétaires généraux adjoints :

| | |
|-------------|----------|
| Joëlle | THIERY |
| Jean-Claude | BREGAIL |
| Marc | PALLUAUD |

Secrétaires nationaux :

| | |
|-------------|----------|
| Jean-Louis | BIOT |
| Marie-Paule | CAVRET |
| Philippe | CLAUDEL |
| Claude | LASSALVY |
| Jean-Pierre | LUSSOU |

Syndiquer des retraités du privé : le SNURI

Lors de sa séance du 9 février 2016, le Secrétariat National de l'UNSA Retraités a approuvé le règlement intérieur du S.N.U.R.I., qui précise l'organisation du syndicat au travers de ses statuts déposés en novembre 2015.

L'adhésion à ce syndicat national est ouverte à toutes les retraitées et tous les retraités sans champ de syndicalisation au sein de l'UNSA, qu'elles ou qu'ils soient issus d'un syndicat ou d'une fédération de l'UNSA qui n'assure pas l'animation des retraités, ou ayant cessé leur profession au sein d'une entreprise non couverte par un syndicat de l'UNSA, par exemple, une TPE ou PME, voire même auto-entrepreneurs, retraités issus de l'assurance chômage ou touchant une pension de réversion.

La cotisation de base a été fixée à 35 euros pour l'année 2016. La cotisation de base peut être volontairement augmentée par l'adhérent jusqu'à 140 euros (trois fois la valeur de base). Cette cotisation donne lieu à un avoir fiscal de 60%.

Il est nécessaire d'organiser maintenant les relations entre le S.N.U.R.I. et les instances régionales et départementales de l'UNSA afin d'apporter à nos adhérents toutes les informations utiles.

Contact **Philippe CLAUDEL 0614980929** (laisser un message), ou email claudel.p@unsa-ferroviaire.org.

Philippe Claudel, Secrétaire Général du S.N.U.R.I

Retraitée du secteur privée et militante à l'Unsa Retraités 30: témoignage

« J'ai fait carrière dans le secteur privé, branche Banque-Assurances. Dans mon entreprise, la représentation syndicale était présente avec notamment l'Unsa. J'ai adhéré à l'Unsa-Udpa (Union de Défense des Personnels des Groupes de l'Assurance), dont les valeurs, les objectifs de défense des droits des salariés correspondaient à mes attentes.

La cessation de l'activité professionnelle et le passage à la retraite devaient être aussi pour moi la fin de la vie syndicale. Or, ce ne fut pas le cas, le délégué syndical Unsa de mon entreprise m'ayant fait connaître l'Union Départementale du Gard, section à laquelle j'adhère depuis 2011 en tant que retraitée isolée.

Il peut donc y avoir un parcours syndical pour les retraités du secteur public et privé (TPE-PME). Il est donc important que "les actifs" syndiqués Unsa en informent les futurs retraités de leur entreprise car, pour ces derniers, l'adhésion à un syndicat de retraités n'est pas une évidence. La création récente du SNURI (Syndicat National Unsa des Retraités Isolés) permet désormais d'atténuer cette difficulté. »

Chantal Granier
Déléguée Adjointe
de l'Unsa Retraités du Gard.

Propos recueillis par Jean-Louis Biot

Pour s'abonner à notre lettre nationale, il suffit d'envoyer un mail à : unsa.retraites@unsa.org